

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Didactique de l'enseignement de la théorie et analyse de l'activité
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - enseignement de la théorie - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Enseignement
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	Cours théorique 90 minutes hebdomadaires (voir 5.1) sur 3 semestres Analyse de l'activité du point de vue didactique : 3h/an par étudiant-e (2 passages), suivies par le groupe entier (5.2) Application en école de musique (5.3)
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 pers.)
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
<p>L'étudiant sera en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de faire des choix de contenus de cours permettant aux élèves d'école de musique et de niveau HEM d'atteindre les objectifs requis, selon leur niveau d'études et la discipline enseignée (solfège, contrepoint, analyse, etc.) ; ○ de gérer un apprentissage collectif dans des classes hétérogènes en termes de tempéraments, comportements, aptitudes et capacités d'apprentissage ; ○ de proposer des tâches différenciées pour répondre aux divers profils d'élèves et d'étudiant-e-s. 	

5. Contenu et forme de l'enseignement

5.1. Cours théorique

Cours d'épistémologie (au sens de la didactique) des branches théoriques en Haute école de musique, basé sur la connaissance, l'analyse et la critique de la littérature liée aux branches théoriques (traités, œuvres de référence, interaction des branches, etc.) et des travaux pratiques individuels (contrôle continu).

5.2. Analyse de l'activité du point de vue didactique, autour de cours donnés dans le cadre du stage en Haute école de musique (minimum 2 passages par étudiant-e sur l'année, l'analyse étant menée avec le groupe d'étudiant-e-s).

5.3. Application et adaptation en école de musique (2e année) :

1. Réflexion sur l'histoire personnelle et la pratique musicale des étudiant-e-s (biographie d'apprentissage).
2. Sujets généraux d'ordre didactique, liens avec les cours de sciences de l'éducation.
3. Connaissance, analyse et critique de la littérature didactique propre aux écoles de musique (méthodes, exercices, etc.).
4. Intégration des développements récents de l'enseignement de la théorie : improvisation, créativité, composition, moyens audio-visuels et numériques, travail avec des enregistrements, pédagogie de projet, musique contemporaine et musiques actuelles.
5. Observation, description et analyse des caractéristiques des élèves (niveau, type, particularités, potentiel, etc.).
6. Discussion des difficultés principales de l'apprentissage de la théorie musicale, ainsi que des moyens qui permettent de les dépasser => principe de différenciation.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Contrôle continu noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9.

	La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
En cas d'échec à la didactique, le stage n'est également pas validé, par logique d'articulation des deux unités d'enseignement.	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
David CHAPPUIS	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM